**Conseil Municipal du 11 juillet 2024**

La séance est ouverte à 19.00

Présents ou représentés : 7 conseillers

Excusé : 1 conseiller

Absent : 1 conseiller

1. **Informations sur les études du trait de côte :**

De nouvelles études sont lancées par l’Agglomération MSMN sur les modifications du trait de côte et particulièrement en ce qui concerne les communes de Genêts et de Saint Jean le Thomas. La montée des eaux marines risquant de ‘’submerger’’ certaines zones, dont plusieurs actuellement bâties, un recensement des ouvrages de défenses va notamment être lancé.

Par ailleurs, en cas de percement de la dune, un projet d’ouvrage mobile d’urgence (longue barrière synthétiques et pompe d’évacuation des eaux) est à l’étude. En cas de submersion brutale du marais de la Claire Douve, il permettrait de limiter l’accès de l’eau à la zone de la Bunelle, mais ne peut être envisagé en 2024 pour cause budgétaire. Ce projet sera donc étudié ultérieurement.

1. **Cimetière : Demande de remboursement de concession libérée.**

Ayant libéré deux concessions dans le cimetière et souhaitant transférer le monument funéraire qui s’y trouve, un particulier demande la reprise des emplacements et le remboursement des droits attachés, soit 264 €.

**Le Conseil accepte à l’unanimité des présents.**

1. **Modification du planning des travaux de la villa Elisabeth.**

Les travaux de remise en état de la villa Elisabeth ayant commencé, il apparait que des vices cachés au moment de l’expertise contraignent la commune à réviser le planning des travaux. Ceux-ci concernant certains murs et la toiture et entraînant un surcoût, et le budget 2024 de la commune étant contraint, il est proposé de réaliser ces nouveaux travaux dès à présent avant d’entamer la troisième tranche et de différer celle-ci en 2025 si nécessaire.

**Le Conseil accepte à l’unanimité des présents.**

1. **Proposition d’achat de parcelles communales non utilisées.**

Il s’agit de 2 parcelles de captage de la commune en friche, de surfaces respectives de 5,30 m² et de 21,00m² inutilisables en l’état. Il est demandé au Conseil son avis sur la cession de ces parcelles au plus offrant, une première demande proposant 1052 € pour l’ensemble ayant été déposée et une seconde demande non chiffrée ayant été également émise.

**Le Conseil accepte à l’unanimité des présents.**

1. **Questions diverses.**

La commune et le RPI scolaire ont été avisés du maintien de la classe précédemment supprimée pour l’exercice 24/25. Le Conseil tient à remercier les élus du département, les parents d’élèves et les équipes pédagogiques pour leur mobilisation et leur soutien et espèrent que ce maintien perdurera dans le temps.

**La séance est levée à 20.00**